



# Les aspects juridiques du fonctionnement d'une SISA en 2015

Maître Jérémie PONTONNIER  
Avocat au Barreau de Paris

# Rappel juridique : qu'est ce qu'une SISA ?

## Finalité et objet de la structure

La SISA permet le développement de nouveaux modes de rémunérations. En effet, ses règles dérogent au code de la santé publique, permettant le partage d'honoraires entre des associés d'activités de soins différents. Cela encourage ainsi l'exercice regroupé pour les professionnels de santé.

Elle a pour objet :

- La mise en commun de moyens pour faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de chacun de ses associés;
- L'exercice en commun, par ses associés, d'activités de coordination thérapeutique, d'éducation thérapeutique ou de coopération entre les professionnels de santé, ces activités étant précisées par décret en Conseil d'Etat (à paraître).

Il est bien question de soins ambulatoires, les activités d'hébergement n'étant pas concernées.

## Forme juridique

Nouvelle forme de société civile ad hoc.

Cette forme de société est inspirée des sociétés civiles de moyens.

La SISA a la personnalité morale.

## Les associés

Les SISA peuvent être constituées entre des personnes physiques exerçant une profession médicale, d'auxiliaire médical ou de pharmacien.

Seules des personnes remplissant toutes les conditions exigées par les lois et règlements en vigueur pour exercer une profession médicale, d'auxiliaire

médical ou de pharmacien et qui sont inscrites, le cas échéant, au tableau de l'ordre dont elles relèvent peuvent être associées d'une SISA.

Une SISA doit compter parmi ses associés au moins deux médecins et un auxiliaire médical.

Les professionnels médicaux, auxiliaires médicaux et pharmaciens associés d'une SCP ou d'une SEL peuvent également être associés d'une SISA.

# La Création d'une SISA

## **Les critères indispensables :**

- Être au minimum 2 médecins et 1 professionnel de santé autre
- Disposer d'un projet de santé
- Disposer d'un lieu où accueillir le siège social
- Souhaiter travailler ensemble

# Comment créer sa SISA avec **FACILIMED**

- FACILIMED est la seule coopérative de S.I.S.A. en France. Elle a été créée sous l'égide de la FFMPS et des fédérations régionales.
- FACILIMED se charge pour les professionnels de santé de la plupart des formalités dès manifestation de la volonté d'adhésion à la coopérative.

## Comment créer sa SISA avec **FACILIMED** (2)

- Les équipes salariées de FACILIMED rencontrent les P.S. porteurs de projet pour les appuyer dans leur démarche.
- L'Avocat de FACILIMED rédige avec les futurs associés les statuts de la SISA et détermine avec eux les points juridiques fondamentaux de fonctionnement.
- FACILIMED aide à accomplir ou fait accomplir pour le compte de la SISA, l'ensemble des formalités légales.

# Coût de la constitution avec **FACILIMED**

- Le coût de création d'une S.I.S.A. avec la coopérative est d'environ 2400 euros, répartis comme suit :
  - frais : 600 €
  - honoraires : 1800
- Une SISA peut être constituée en quelques semaines (délais moyens constatés 6 semaines avec des associés réactifs).

# Fonctionnement habituel

*Une SISA, comme toute société civile, doit faire face ponctuellement à des obligations juridiques simples.*

- **La réunion des cogérants**
- **L'assemblée générale annuelle**

# Décisions extraordinaires

## **L'assemblée générale extraordinaire**

Une A.G.E. est indispensable pour :

- agréer un nouvel associé
- modifier les statuts
- changer le siège social d'un département à un autre
- augmenter ou réduire le capital social
- prononcer la dissolution de la SISA



# Décisions extraordinaires

## **Les associés**

Les associés d'une SISA sont amenés à changer durant la vie de la société.

En tant que société civile particulière puisque définie dans le code de la santé publique, une SISA est soumise à un fonctionnement stricte.

Ne peuvent être associés que des professionnels de santé en exercice et dûment agréés par la collectivité des associés.

En pratique cela se traduit en plusieurs temps :

1/ annonce du départ de la SISA par un associé

2/ proposition du partant d'agréer un remplaçant ou de se voir rembourser ses parts

3/ réunion de l'AG de la SISA qui agréer un nouvel associé ou qui réduit son capital social pour pouvoir rembourser les parts du partant

4/ selon le cas d'un nouvel associé, acte de cession de parts (donc après agrément de l'AG)

# Faire face aux décisions extraordinaires avec **FACILIMED**

- FACILIMED, par l'intermédiaire de ses équipes ou de son Avocat, aide à accomplir ou fait accomplir pour le compte de la SISA, l'ensemble des formalités de modifications statutaires (siège social, associés etc...)
- Le coût varie selon le type de modification en raison des frais obligatoires (entre 1200€ et 1500 € minimum).
- Les modalités de modification prennent généralement 1 mois.

# Aspects Fiscaux

Les SISA sont des sociétés civiles à part entière qui sont soumises à l'impôt sur le revenu (régime fiscal des sociétés de personnes). D'une manière générale, la SISA n'est pas soumise à TVA non plus, sauf mise en commun de moyens avec l'un des associés soumis à TVA.

Chaque année, la SISA devra donc déclarer ses comptes auprès de l'administration fiscale, tout comme n'importe contribuable.

# Aspects Fiscaux (2)

## **Les revenus des associés**

Toute somme perçue de la SISA pour une activité exercée en son sein (dont NMR) est traitée fiscalement de la même manière que les honoraires perçus hors SISA.

L'associé professionnel de santé devra déclarer en fin d'année sur sa déclaration de BNC (bénéfices non commerciaux) les sommes perçues.

Il en va de même s'agissant de la répartition des bénéfices le cas échéant.

# FACILIMED en région Midi Pyrénées

- Pour toute question, vous pouvez contacter directement FACILIMED (dont le siège social est à Rennes) sur son site Internet [www.facilimed.fr](http://www.facilimed.fr).
- Vous pouvez également prendre contact avec la responsable régionale FACILIMED, Magalie BESSIERE : [m.bessiere@facilimed.fr](mailto:m.bessiere@facilimed.fr)
- Mon cabinet se tient directement à votre disposition par courriel : [jp-avocat@orange.fr](mailto:jp-avocat@orange.fr)